



**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 18 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 janvier, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, se sont réunis en mairie sous la présidence de Jérôme LETOURNEAU, Maire et Président du CCAS.

Présents	Excusés	Absent
Jérôme LETOURNEAU Nicolas BOUCHER Myriam GERMAIN Ophélie CONCY-LAIR Christine ZAKAS Magali BONNET-AMELINE Annick CORBINEAU Maryvonne GUIBERT Guy CAILLE	Dorothée MORIN Denis BOSSARD	

9 votants

Il est procédé à l'appel nominal des membres du conseil d'administration. Le quorum est constaté.
Guy CAILLE est désigné secrétaire de séance.
Monsieur le Président ouvre la séance à 19 h 30 et rappelle l'ordre du jour.

Affaires générales

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 24/11/2022 (Cf. Document joint)
- Vacance du siège de Mme J. BOUSSONNIERE au conseil d'administration : Nomination d'un nouveau membre.
- Élection d'un vice-président
- Convention UDCCAS « Culture et Solidarité » (Cf. Document joint)
- Situations particulières

Questions diverses

- Organisation et fréquence des réunions
- Retour sur le repas des aînés et sur la distribution des colis
- Lancement des ateliers numériques
- Informations sur les démarches effectuées depuis le mois décembre
- Informations sur TAD (Transport A la Demande) et VAE (Vélo à Assistance Électrique)
- Brainstorming sur le budget à venir

AFFAIRES GENERALES

D20230118_01 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 18 janvier 2023**DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 18 janvier 2023.

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité (09 voix pour) des membres présents et représentés.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 24 novembre 2022.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU Nicolas BOUCHER Myriam GERMAIN Ophélie CONCY-LAIR Christine ZAKAS Magali BONNET-AMELINE Annick CORBINEAU Maryvonne GUIBERT Guy CAILLE	0	0

DÉBATS

Aucune question n'est posée

D20230118_02 Vacance du siège de Madame Josette BOUSSONNIERE au conseil d'administration : nomination d'un nouveau membre**DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Président expose aux membres du conseil d'administration du CCAS que conformément aux dispositions des articles L.123-6 et R.123-7 du CASF, le CCAS est géré par un conseil d'administration qui est composé, du maire, président de droit, et, en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes proposées par les associations.

Le conseil municipal, le 08/07/2020, a proposé une liste de cinq membres élus en son sein. Ainsi le CASF pose le principe de parité dans la composition du conseil d'administration du CCAS.

Ce principe de parité impose qu'en cas de vacance de siège, il soit procédé à un remplacement pour compléter l'effectif du conseil d'administration et rétablir la parité. Conformément aux dispositions de l'article R.123-9 du CASF, le siège vacant est pourvu par un conseiller municipal de la liste. Il est choisi dans l'ordre de présentation de la liste.

Madame Josette BOUSSONNIERE, ayant démissionné de toutes ses fonctions, membre élu du CCAS laisse ainsi son siège vacant depuis le 30 novembre 2022, date d'acceptation de sa démission par Monsieur le Préfet.

Les membres élus suivants dans la liste :

- Monsieur André Confolant,
- Madame Sandrine Teissèdre,
- Monsieur Rodolphe Dubois
- Madame Véronique Cojean,
- Monsieur Louis-marie Muel
- Monsieur Jean-pierre Thibaud

Ayant tous refusé par courrier leur nomination, le suivant de la liste étant Monsieur Nicolas BOUCHER qui a accepté cette nomination au sein du conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire propose donc Monsieur Nicolas Boucher comme nouveau membre élu du conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité (09 voix pour) des membres présents et représentés.

PREND ACTE de la nomination de Nicolas BOUCHER en tant que nouveau membre élu du conseil d'administration du CCAS.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU	0	0
Nicolas BOUCHER		
Myriam GERMAIN		
Ophélie CONCY-LAIR		
Christine ZAKAS		
Magali BONNET-AMELINE		
Annick CORBINEAU		
Maryvonne GUIBERT		
Guy CAILLE		

DÉBATS

Mme. Maryvonne GUIBERT Demande s'il s'agit d'un souhait de M. Nicolas BOUCHER d'intégrer le CCAS ou s'il en a eu l'obligation (dernier sur la liste).

M. Jérôme LETOURNEAU répond par la négative et ajoute que M. Nicolas BOUCHER avait émis la volonté de rejoindre le CCAS.

D20230118_03 Election d'un nouveau vice-président au sein du conseil d'administration du CCAS

Le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale, expose aux membres du conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Madame Josette Boussonnière ayant été élu vice-présidente du conseil d'administration du CCAS lors du conseil en date du 23 juin 2022 et ayant démissionné de toutes ses fonctions en date du 30 novembre 2022, date à

laquelle Monsieur le Préfet a accepté sa démission, il convient de la remplacer sur ces fonctions de vice-présidence.

Aussi, Monsieur le Maire demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président à bulletin secret uninominal.

Ophélie CONCY-LAIR propose sa candidature.

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président à bulletin secret uninominal.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins remis : 09

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 09

Ophélie CONCY-LAIR a obtenu : 09 voix

Le Conseil d'administration, élit Ophélie CONCY-LAIR, vice-présidente du C.C.A.S. de Remouillé.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU	0	0
Nicolas BOUCHER		
Myriam GERMAIN		
Ophélie CONCY-LAIR		
Christine ZAKAS		
Magali BONNET-AMELINE		
Annick CORBINEAU		
Maryvonne GUIBERT		
Guy CAILLE		

DÉBATS

Aucune question n'est posée

D20230118_04 Convention UDCCAS

Dans le cadre d'un engagement de L'UDCCAS et les Centres Communaux d'Action Sociale et CIAS de Loire-Atlantique à faciliter l'accès à la culture pour les personnes les plus en difficulté, il est proposé aux membres du conseil d'administration du CCAS de renouveler la convention UDCCAS « Culture et Solidarité » en autorisant Monsieur le Président à la signer.

Cette convention a pour objet de faciliter l'accès à certaines offres culturelles à des CCAS/CIAS au bénéfice de certains publics définis comme prioritaires par la présente convention. Elle doit permettre au public bénéficiaire de (re)-tisser du lien social, de favoriser l'insertion sociale, de revaloriser l'estime, l'image de soi par la culture.

Cette convention est annuelle. Elle est reconduite tacitement chaque année pendant toute la durée du mandat, c'est à dire jusqu'en 2026. Sauf dénonciation par l'une des parties contractantes, trente jours au moins avant la date d'échéance, le 31 décembre de l'année en cours.

La convention est jointe à la présente délibération et définit les règles et modalités qui lient les parties.

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité (09 voix pour) des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président à renouveler la convention UDCCAS « Culture et Solidarité »

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU	0	0
Nicolas BOUCHER		
Myriam GERMAIN		
Ophélie CONCY-LAIR		
Christine ZAKAS		
Magali BONNET-AMELINE		
Annick CORBINEAU		
Maryvonne GUIBERT		
Guy CAILLE		

DÉBATS

Mme. Christine ZAKAS demande si la programmation est essentiellement prévue en soirée ?

Mme. Ophélie CONCY LAIR lui répond que certains spectacles sont proposés sur des après-midis. Les activités culturelles « éligibles » seront transmises au fil de l'eau par mail au CCAS et nous pourrons choisir ou non de les mettre en avant.

D20230118_05 Situations particulières : Aide Financière Monsieur M.

Monsieur M. est âgé de 23 ans, aujourd'hui célibataire, il n'a pas d'enfant à charge.

Suite à une mauvaise gestion de son budget, Monsieur M. se retrouve en difficulté financière malgré une réelle volonté d'assainir sa situation. Son budget est présenté et commenté en séance et a été étudié par l'EDS.

Après étude de son budget, il est proposé de :

- Prendre en charge sa facture d'auto-école 130€ TTC pour qu'il puisse reprendre sa formation au permis de conduire

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (9 voix pour) des membres présents et représentés,

DÉCIDE de Prendre en charge sa facture d'auto-école 130€ TTC pour qu'il puisse reprendre sa formation au permis de conduire

DIT que les crédits de cette prise en charge seront inscrits au budget 2023.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU Nicolas BOUCHER Myriam GERMAIN Ophélie CONCY-LAIR Christine ZAKAS Magali BONNET-AMELINE Annick CORBINEAU Maryvonne GUIBERT Guy CAILLE	0	0

DÉBATS

Aucune question n'est posée

Autres situations particulières étudiées en cours de conseil : Cas de Mme B.

23/12/22 : Sollicitation du CCAS par le Secours Catholique d'Aigrefeuille

23/12/22 : Prise de contact avec Mme B. pour proposition de RDV

13/01/22 : RDV en Mairie avec Ophélie CONCY-LAIR

Mme B. nous sollicite notamment par rapport à sa dernière facture déchets d'un montant de 116,50€ qu'elle ne peut pas assumer. Point de vigilance : 10 levées sur la période du 01/01/2022 au 36/06/2022 Elle travaille ponctuellement auprès de la crèche d'Aigrefeuille dans le cadre de l'entretien des locaux (Très petit volume horaire de 4H hebdomadaire) + Elle vient de commencer un contrat de remplacement au sein du restaurant scolaire de Remouillé (2,5H journalières jusqu'au 27/01/23) Elle a fait une demande de logement social = Loyer actuel trop élevé et mauvaise isolation du logement Mme. B. a déjà été suivie :

- Par le CCAS : Délibération du 02/12/2021 pour :
 - 2 bons de carburant de 40€ (décembre 2021 + janvier 2021)
 - 1 bon alimentaire de 100€ décembre
- Par le secours catholique :
 - 4 bons alimentaires de 50€ chacun sur l'année 2022

Après étude de la situation et du budget, il est proposé :

- ⇒ *Un accompagnement*
 - *Administratif pour faire une demande de retraite complémentaire (Myriam GERMAIN pense qu'une demande de complément peut être faite et présume que 50€ mensuels supplémentaires seraient possibles)*
 - *Sur la gestion de ses déchets pour limiter le nombre de levées*
- ⇒ *Une prise de contact avec le service déchet pour vérifier la cohérence de la facture et demander une remise de dette*

POINT SUR DOSSIER Monsieur C.

Des actions sont en cours pour le nettoyage des extérieurs : Enlèvement des véhicules et opération de nettoyage du jardin.

Un rapport de l'ARS est attendu quant à l'habitabilité de la maison

QUESTIONS DIVERSES

ORGANISATION ET FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Sur un format collaboratif les membres du CCAS sont invités à s'exprimer sur les questions suivantes :

1. Les 3 missions principales du CCAS qui, selon vous, sont prioritaires ?
2. Les 3 thématiques qui, selon vous, mériteraient un approfondissement ou une étude ?

Synthèse des réponses à la question 1 :

- Accompagnement/Aides des personnes âgées
- Accompagnement administratif
- Attribution aides financières ponctuelles
- Attribution de logements
- Participation aux instances autres (Associations et institutions) – Entretenir le réseau d'aides
- Être « conseil »
- Animations (Ex : séjour pour personnes en difficultés)
- Communication sur ce qu'est le CCAS
- Créer et maintenir lien social (Multi Générationnel)

Synthèse des réponses à la question 2 :

- Réflexion de mise en place de procédures de « cadrage » pour mieux définir les attributions d'aides financières
- Réflexion de mise en place de procédures pour attributions logements (Etablir règles à travailler en comité d'attribution avec rebouclage en CCAS)
- Réflexion sur les disponibilités de logements : Quel liens entre CCAS/Comité d'attribution/Bailleur social)
- Aider les personnes à sortir de l'isolement => les repérer et les accompagner
- Précarité chez les jeunes
- Création d'animations et création de liens
- La place du CCAS dans l'accessibilité aux loisirs - Ex : vacances pour tous/Loisirs dans le cadre général/Lien avec asso (club des aînés, bibliothèque...)

Quelle organisation pour répondre à ces objectifs ?

Les membres, au vue des thématiques relevées lors de l'échange précédent, envisagent de réfléchir différemment à l'organisation des réunions sur le modèle suivant :

- Une réunion tous les 2 mois intercalée conseil exploitation / réunion de travail
- Mise en place de groupes de travail, si besoin, sur des thématiques précises

RETOUR SUR LE REPAS DES AINES

Bilan de participation :

Nombre de repas offerts	52
Nombre de repas Payants	6
Demande de transport	2

Très bons retours des participants :

- Choix du traiteur ++
- Animation ++

Retours du groupe de travail :

Les membres sont d'accord sur la nécessité de mettre en place une « fiche projet » avec la synthèse de l'organisation et la définition des tâches de chacun et des délais.

Les adresses mail des personnes présentes ont été récoltées (pour celles et ceux qui utilisent l'outil informatique régulièrement). Avec leur accord une liste de diffusion va être créée pour nous permettre de communiquer sur les différents temps forts du CCAS ainsi que sur les événements culturels et associatifs pouvant être relayés.

M. Nicolas BOUCHER demande combien de personnes étaient dans la cible de l'invitation.

Monsieur le Président lui répond que sont invités les personnes âgées de + 75 ans.

RETOUR SUR LA DISTRIBUTION DES COLIS

25 colis distribués :

- 20 colis distribués (personnes seules)
- 5 colis distribués (couples)

22 Ballotins distribués en EPHAD

Excellents retours sur la qualité des colis.

Revoir l'organisation pour la prochaine édition, trop peu de temps pour anticiper la distribution. Bien définir les limites des tâches de chacun.

ATELIERS NUMERIQUES

Le premier atelier a eu lieu le jeudi 12/01.

10 sessions de 2H sont planifiées :

12/01-19/01-26/01-02/02-09/02-02/03-09/03-16/03-23/03-30/03

Une erreur de cible dans le bulletin de septembre a conduit à des désistements : « Si vous n'avez pas de tablette ou d'ordinateur, ce ne sera pas un problème pendant la formation car ils pourront vous être fournis. »

⇒ L'atelier n'est axé que sur les tablettes et smartphones

En parallèle le mauvais calibrage du groupe a permis de maintenir l'atelier : Sessions ouvertes pour un groupe de 8 personnes et non 10. Nous avons 12 personnes inscrites => 3 désistements. Après échanges avec l'ASEPT ils ont accepté d'avoir un groupe de 9 apprenants.

Le lieu a été modifié dans un souci d'organisation et pour un meilleur confort, les ateliers auront donc lieu dans la salle du conseil.

RETOUR SUR LES DEMARCHES EFFECTUEES DEPUIS LE MOIS DE DECEMBRE

- 8 sollicitations concernant des demandes de logements – Prise de contact et échanges téléphoniques pour chacune des demandes. (La majorité concernent le Clos d'Arsène),
- 2 Études de demande d'aides financières.
- 10 Prises de contact avec associations et institutions.
 - 7 RDV planifiés :
 - Directrice EHPAD
 - EDS Aigrefeuille
 - Atlantique Habitations
 - Podeliha
 - Roues de secours du vignoble

- Restos du cœur
- Secours catholique

INFORMATIONS SUR TAD ET SUR LE VAE

Informations tirées du site internet :

« Lorsqu'il n'y a pas de ligne régulière pour vous transporter, un véhicule vient vous chercher à votre domicile et vous conduit à la destination de votre choix. Le service transport à la demande est un service de proximité qui fonctionne par territoire. Dix secteurs couvrent maintenant l'ensemble de la Loire-Atlantique (hors agglomération nantaise et nazairienne). »

TARIF

*Un ticket par trajet simple (2,40 € * en plein tarif et 2,10 € * par carnet de 10 tickets) et 2 tickets pour un aller-retour. Il est possible d'acheter votre ticket à bord des véhicules.*

Comment faire appel au transport à la demande ?

Demander votre carte de transport à la demande en mairie ou auprès de la Communauté de communes. Cette carte est gratuite et vous donne accès à votre numéro de client.

Puis réserver en téléphonant : au plus tard la veille de votre déplacement du lundi au vendredi avant 16h30 au service transport à la demande de votre secteur.

BUDGET A VENIR

Présentation du tableau de budget dépenses engagées et point sur les fléchages pour 2023.

Mme Christine ZAKAS demande pourquoi les aides financières votées en fin d'année 2021 ne sont pas comptabilisés dans ce budget ?

Les aides financières votées en fin d'année 2021 ont été mandatées au budget 2021, ce qui explique pourquoi elles ne figurent pas au budget 2022.

Mme Christine ZAKAS demande si les demandes de subventions sont identifiées ?

Mme. Ophélie CONCY LAIR répond que la date butoir de retour des dossiers est arrêtée au 27/01/23, elles seront étudiées dans un prochain CCAS.

FIN DE LA SEANCE à 22h30

Le secrétaire de séance

Guy CAILLE



Le Maire, Président du CCAS

Jérôme LETOURNEAU



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

11 AVR. 2023

ID : 044-264401035-20230321-D20230321_01-DE